

# Délibération n° 2018-04-08

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 20 septembre 2018

## Objet

Avenant au marché de travaux de démolition des constructions situées sur le terrain d'assiette de la maison de services tête de réseau

## Rapporteur

JAMON Marc

## Date de convocation

13 septembre 2018

## Date d'affichage du compte rendu

28 septembre 2018

## Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 87  
Votants : 101  
Pour : 101  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

## Présents avec voix délibérante :

|                           |                         |                       |
|---------------------------|-------------------------|-----------------------|
| ALETON Danielle           | ALLART Sébastien        | ARCHIMBAUD Guy        |
|                           | BACQUET Jean-Paul       |                       |
|                           |                         | BARRÉ Annick          |
| BARTHOMEUF Serge          |                         | BAYSSAT Marie         |
|                           | BERIOT Didier           |                       |
|                           | BESSEYRE Fabien         | BESSON Jean-Louis     |
|                           | BONNAFOUX Daniel        | BOURG François        |
| BOURGNE Françoise         | BOYER Elie              | BRONNER Ulrick        |
| BRUN Pascale              |                         | CHABAUD Christian     |
| CHALLET Vincent           | CHANAL Jean-Paul        |                       |
| CHANY Georgette           | CHASSANG Jean-Pierre    | CHASSANY Georges      |
| CHAZALON Robert           |                         | CODRON Maryse         |
| COLLET Jean-Pierre        |                         | CORRE Jean-Marie      |
| CORREIA Emmanuel          | COSTE Yves              | COSTON David          |
|                           |                         | CROZE Yves-Serge      |
| DABERT Jean-Claude        | DALMAS André            |                       |
|                           |                         | DESVIGNES Jean        |
| DRUELLE Jean-Claude       |                         | DUBOST Philippe       |
| DYNDAS Eric               | EMIREN Bernard          | ESPEIL Michel         |
| FANJUL José               | FONTANIVE Pierrette     |                       |
| GARNAVAULT Philippe       | GAUDRIAULT Damien       |                       |
| GELLY Guy                 |                         | GOUEZEC Jean-François |
|                           |                         |                       |
| GUEUGNOT Jean-Pierre      | HERBST Nadine           |                       |
| IGONIN Bernard            | JAFFEUX Sébastien       | JAMON Marc            |
| JOLIVET Sylvie            | KAROUTZOS Christian     | LABUSSIÈRE Jean-Marc  |
| LAGARDE Maguy             | LAMOUREUX Jean-François | LANCRENON Maria       |
|                           |                         | LIVET Bertrand        |
|                           | MAHOUDEAUX Gaëlle       | MARAIS René           |
| MARTINANT Pierre          |                         | MASSEBOEUF Claude     |
| MEALLET Roger-Jean        | MONTABRUT Paulette      |                       |
| NICOLLET Michel           | OLIVIER Christian       | PAGESSE Pierre        |
| PAILLONCY Brigitte        | PELISSIER Patrick       |                       |
| PEREIRA-MAURIAT Christine | PERRON Jean-Yves        | PETEILH Sandra        |
| PIERZCHALA Freddie        | POMEL Michel            | PRADIER Laurent       |
| RAVEL Pierre              | RKINA Mohamed           |                       |
|                           | RODDIER Gilles          |                       |
| ROUSSEL Chantal           | ROUX Bernard            | SAUTEREAU Catherine   |
| SAUVANT Jean-Pierre       | SAUX Marie-Pierre       | THEVIER Gérard        |
| THEVENET Emilie           | TINET Georges           | TOULOUZE Michel       |
| VARISCHETTI Martine       | VEISSIERE Bernard       |                       |

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHEFFI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics notamment les articles 65, 66, 67, 68 et 139 ;

**VU** la délibération n° 2018-02-09 en date du 12 avril 2018 relative au lancement du marché public de travaux de démolition des constructions situées sur le terrain d'emprise du projet de construction de la maison de services tête de réseau sur le site des Pradet selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération en date du 14 septembre 2018 relatif à la conclusion d'un avenant au marché de démolition des constructions situées sur le terrain d'assiette de la maison de services tête de réseau ;

**VU** la transmission aux membres du conseil du projet du projet d'avenant au marché de démolition des constructions situées sur le terrain d'assiette de la maison de services tête de réseau ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil a autorisé le Président à procéder au lancement d'un marché de travaux en procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en vue de la démolition des constructions situées sur le terrain d'assiette de la maison de services tête de réseau ;

**CONSIDÉRANT** que le coût prévisionnel global du marché de travaux de démolition était estimé à 115 000 € HT, comprenant désamiantage (25 000 € HT), consignation réseaux (10 000 € HT), démolitions et évacuations (80 000 € HT) ;

**CONSIDÉRANT** que le marché de travaux concernait deux maisons situées sur l'emprise définie pour la réalisation du projet de construction de la maison de services tête de réseau, afin de disposer d'un terrain nu dans les délais du projet de construction ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offre ouvert, le lot démolition du marché a été attribué à l'entreprise DAUPHIN pour un montant total de 29 900 € HT, et le lot désamiantage a été attribué à l'entreprise POIZOT pour un montant total de 6 880 € HT, soit un marché d'un montant total de 36 780 € HT ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, l'attributaire du marché global de performance a été retenu ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du projet architectural de construction de l'attributaire du marché de construction de la maison de services, des propositions d'extension future du bâtiment et afin de garantir une fonctionnalité optimale future du site, il est proposé de procéder à la démolition d'un autre bâtiment existant jouxtant la

parcelle d'emprise du projet ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise attributaire du lot démolition du marché de démolition a été sollicitée afin de proposer une offre financière pour la démolition de ce bâtiment supplémentaire, et que l'entreprise DAUPHIN propose de réaliser cette prestation pour un coût de 12 000 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du lot démolition du marché serait donc porté de 29 900 € HT à 41 900 € HT, soit une augmentation du coût de ce lot de 40 %, et que le montant total du marché est donc porté de 36 780 € à 48 780 €, soit une augmentation du coût du marché initial de 33 % ;

**CONSIDÉRANT** que lors de la procédure de passation du marché de travaux de démolition, le coût des travaux de démolition était estimé à un montant de 80 000 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que le marché public peut être modifié lorsque les modifications, quel qu'en soit leur montant, ne sont pas substantielles ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de modification du marché de démolition en cours afin d'intégrer cette prestation supplémentaire ne constitue pas une modification substantielle, puisque, d'une part, cette modification ne change pas la nature globale du marché public et, d'autre part, cette modification :

- n'introduit pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- ne modifie pas l'équilibre économique du marché public en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial ;
- ne modifie pas considérablement l'objet du marché public ;
- n'a pas pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, il a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres (CAO) dument convoquée le 14 septembre 2018 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser la modification au marché public de travaux de démolition des constructions situées sur le terrain d'emprise du projet de construction de la maison de services tête de réseau sur le site des Pradets, passé selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, telle que présentée dans la ci-dessus et conformément à l'article 139 (5°) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché ;
- d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, et à signer tous les documents et actes s'y rapportant, notamment les autorisations nécessaires à l'opération de démolition, et les contrats s'y rattachant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018